La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée

États financiers

31 mars 2022

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (la CPIVM) ainsi que tous les renseignements présentés dans le rapport annuel de La Société des ponts fédéraux Limitée (la Société mère) sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations qui sont déterminées selon le meilleur jugement de la direction.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé et tient à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces contrôles et ces procédures sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, de la protection et du contrôle des actifs, ainsi que de la conformité des transactions et des événements consignés. Le système de contrôles internes est complété par les auditeurs internes, qui effectuent des examens périodiques de différents aspects des activités de la Corporation.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et à ses règlements, à la Loi canadienne sur les sociétés par actions et à ses règlements, à la Loi maritime du Canada et à ses règlements, ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Corporation. Le Conseil s'acquitte de ces responsabilités en collaboration avec le comité d'audit du Conseil, composé de trois administrateurs qui ne sont pas des employés de la Corporation.

Le comité d'audit rencontre la direction et la vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner et de recommander au Conseil l'approbation du rapport de l'auditeur et des états financiers annuels de la Corporation. Par ailleurs, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de la Corporation.

La vérificatrice générale du Canada doit auditer les états financiers et produire son rapport par la suite.

Wade Dorland Directeur du pont

Natalie Kinloch Présidente du Consei

Cornwall, Ontario Le 16 juin 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CPIVM au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CPIVM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CPIVM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CPIVM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CPIVM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CPIVM;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CPIVM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CPIVM à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, la Loi canadienne sur les sociétés par actions et ses règlements, la Loi maritime du Canada et ses règlements ainsi que les statuts et les règlements administratifs de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée.

À notre avis, les opérations de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Catherine Lapalme, CPA, CA

Catherine Spalence

Directrice principale

Ottawa, Canada Le 16 juin 2022

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE État de la situation financière

au 31 mars

(en dollars canadiens)

	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	2 395 071	3 227 216
Comptes débiteurs	93 491	23 871
Financement public à recevoir	202 254	804 834
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	2 690 816	4 055 921
PASSIF		
Créditeurs et frais à payer		
Ministères et organismes fédéraux	55 715	39 392
Autres	581 521	230 239
Retenues de garantie	282 483	62 623
Dépôts des clients	60 517	50 295
Montant à payer aux partenaires (note 4)	1 566 210	3 467 297
Avantages sociaux futurs (note 5)	267 210	409 030
Produits différés	217 784	217 149
TOTAL DU PASSIF	3 031 440	4 476 025
DETTE NETTE	340 624	420 104
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 6)	346 197	411 996
Charges payées d'avance	2 427	16 108
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	348 624	428 104
EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ	8 000	8 000

Obligations contractuelles (note 8), droits contractuels (note 9) et éventualités (note 10)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur

Yatalie Kınloch

Cami Langue

A .l.....................

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars (en dollars canadiens)

	2022	2022	2021
	Budget	Montant réel	Montant réel
DEVENUO			
REVENUS	4 000 507	4 000 004	4 000 400
Produits des péages	1 022 507	1 203 661	1 030 163
Contrats de location et permis	170 160	164 645	168 640
Intérêt	29 664	14 990	33 821
Autres	13 515	13 183	7 743
TOTAL DES REVENUS	1 235 846	1 396 479	1 240 367
CHARGES (notes 12)			
Entretien	1 035 234	992 053	1 274 761
Fonctionnement	1 165 422	1 119 875	1 405 815
Administration	927 682	951 892	898 186
TOTAL DES CHARGES	3 128 338	3 063 820	3 578 762
Déficit de fonctionnement annuel avant le financement public	(1 892 492)	(1 667 341)	(2 338 395)
Financement public (note 13)	1 892 492	1 667 341	2 338 395
Excédent d'exploitation annuel	-	-	
Excédent d'exploitation cumulé, début de l'exercice	8 000	8 000	8 000
Allocation de l'excédent d'exploitation annuel selon l'accord de coentreprise (note 4)			
Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation	-	-	-
La Société des ponts fédéraux Limitée	•	-	
Excédent d'exploitation cumulé, fin de l'exercice	8 000	8 000	8 000

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE État de la variation de la dette nette

pour l'exercice clos le 31 mars (en dollars canadiens)

	2022 Budget	2022 Montant réel	2021 Montant réel
EXCÉDENT D'EXPLOITATION ANNUEL	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6) Amortissement d'immobilisations corporelles (note 6)	- 57 359	- 65 799	(43 573) 58 959
	57 359	65 799	15 386
Acquisition de charges payées d'avance Utilisation de charges payées d'avance	(168 906) 168 906	(117 052) 130 733	(93 340) 92 798
	-	13 681	(542)
Allocation de l'excédent d'exploitation annuel (note 4) Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation La Société des ponts fédéraux Limitée	-	- -	- -
	-	-	
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE DETTE NETTE, DÉBUT D'EXERCICE	57 359 420 496	79 480 420 104	14 844 434 948
DETTE NETTE, FIN D'EXERCICE	363 137	340 624	420 104

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars (en dollars canadiens)

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent d'exploitation annuel	-	-
Ajustement des éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 6)	65 799	58 959
Perte de change	670	387
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des intérêts courus à recevoir liés aux placements	-	10 858
(Augmentation) diminution des débiteurs	(16 220)	1 647
(Augmentation) diminution du financement public à recevoir	602 580	(804 834)
Augmentation (diminution) des créditeurs liés aux ministères et organismes fédéraux	16 323	(49 109)
Augmentation (diminution) des autres créditeurs et frais à payer	126 323	(21 750)
Augmentation (diminution) des dépôts de clients	10 222	3 515
Augmentation (diminution) des produits reportés	635	(2 477)
Augmentation (diminution) des intérêts à payer aux partenaires	2 819	12 293
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	(141 820)	192 383
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	13 681	(542)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	681 012	(598 670)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Trésorerie utilisée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	_	(43 573)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-	(43 573)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession de placements	-	1 784 846
Acquisition de placements	-	(774 239)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-	1 010 607
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Montants remis aux partenaires	486 176	-
Montants payés liés aux travaux effectués au nom des partenaires	(1 998 665)	(1 220 951)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(1 512 488)	(1 220 951)
Perte de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	(670)	(387)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSOREF	(832 146)	(852 974)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	3 227 216	4 080 190
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	2 395 070	3 227 216

L'intérêt reçu durant l'exercice totalise 14 990 \$ (44 679 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021) et l'intérêt payé durant l'exercice est nul (1 813 \$ a été payé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021).

(en dollars canadiens)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM), est une filiale en propriété exclusive de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État canadienne inscrite à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CPIVM est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La CPIVM a été incorporée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en 1962 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour exploiter et gérer un pont international à péage entre Cornwall, Ontario et Rooseveltown, dans l'état de New York.

Selon une entente de septembre 1957, la CPIVM gère et exploite une coentreprise au nom de la SPFL et de la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS). La coentreprise a été catégorisée comme un partenariat gouvernemental. L'excédent cumulé comprend huit (8) actions de la CPIVM émises et entièrement payées à une valeur de 1 000 \$ chacune. La SPFL est propriétaire de toutes les actions, ce qui fait de la CPIVM une filiale en propriété exclusive de la SPFL aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques. La part de la SPFL dans la CPIVM représente 50 % de son investissement dans le partenariat.

Le mandat de la CPIVM consiste à exploiter et à gérer le corridor du pont à péage international qui relie Cornwall, en Ontario, Akwesasne et Rooseveltown, dans l'état de New York. Le corridor comprend un pont à travée basse reliant la ville de Cornwall en Ontario à l'île de Cornwall (le pont du chenal nord), un complexe douanier et une route qui s'étend sur l'île de Cornwall, ainsi qu'un pont surélevé reliant l'île de Cornwall à Rooseveltown dans l'état de New York (le pont du chenal sud).

Les états financiers présentent les actifs, les passifs et les activités des partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires, les comptes d'épargne à taux élevé et les placements élevés en liquidités venant à échéance dans les 90 jours.

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance constituent des paiements effectués à l'avance pour des services d'assurance à recevoir ultérieurement et les paiements versés en remplacement d'impôts payés d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées comme des charges à mesure que les services sont fournis. Les primes d'assurance et les paiements versés en remplacement d'impôts payés d'avance sont compris dans l'acquisition de charges payées d'avance, comme l'indique l'État de la variation de la dette nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût amorti. Les immobilisations corporelles de la CPIVM comprennent les actifs acquis pour l'exploitation du corridor du pont à péage international. Puisque les partenaires sont les propriétaires directs des ponts du chenal nord et du chenal sud ainsi que de certains immeubles, les projets d'immobilisations associés à ces actifs sont comptabilisés comme des travaux effectués au nom des partenaires (note 4), plutôt qu'à titre d'immobilisations corporelles de la CPIVM.

Les remplacements et les améliorations majeures qui prolongent la durée de vie des actifs existants, en accroissent leur capacité, leur sécurité ou leur efficacité, ou visent à réduire ou à prévenir la contamination de l'environnement sont capitalisés. Les réparations et l'entretien sont imputés à l'exploitation à mesure qu'ils sont effectués.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

Véhicules et matériel 5 à 10 ans Bâtiments 10 à 25 ans

Les immobilisations corporelles catégorisées comme des travaux en cours sont transférées dans la catégorie appropriée de l'immobilisation lorsqu'elles commencent à être utilisées, pour être amorties par la suite.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle n'aide plus la CPIVM à fournir des produits et des services ou indiquent que la valeur des avantages économiques futurs associés à cette immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable, son coût est réduit pour refléter la diminution de sa valeur.

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépôts des clients

Les dépôts de sécurité provenant des comptes de facturation des clients sont retenus par la CPIVM. Le montant du dépôt de sécurité représente une estimation des coûts de transit de deux mois pour les nouveaux clients. Les clients utilisant les services de la CPIVM depuis plus de deux ans et qui n'ont aucun défaut de paiement ont droit à une réduction du dépôt de sécurité à un mois et demi. Après cinq ans sans avoir eu de défaut de paiement, le montant du dépôt de sécurité peut être réduit à un mois, ce qui représente deux cycles de facturation. Les dépôts de sécurité sont retournés aux clients, sans intérêts, à la fermeture de leur compte.

Avantages sociaux futurs

a) Absences rémunérées

Les employés de la CPIVM ont le droit de cumuler, sans droit acquis, les congés de maladie et les congés d'invalidité longue durée prévus dans leurs conditions d'emploi. La CPIVM comptabilise le coût des avantages sociaux futurs au titre des congés de maladie et des congés d'invalidité de longue durée pour les périodes durant lesquelles les employés rendent des services à l'entité, et le passif que représentent ces avantages est comptabilisé en fonction de la probabilité d'emploi qui repose sur des données historiques. Ce régime d'avantages sociaux n'étant pas provisionné, il ne détient donc aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

b) Indemnités de départ

Avant le 1^{er} janvier 2012, les employés de la CPIVM avaient droit à des avantages sociaux précis prévus dans leurs conditions d'emploi, dans le cadre d'un régime d'indemnités de départ, et, de temps à autre, les employés peuvent recevoir une indemnité de départ distincte, le cas échéant. La CPIVM a mis fin à l'avantage antérieur au 1^{er} janvier 2012, et toutes sommes à payer à la fin de l'exercice ont été cumulées, puis évaluées de nouveau sur une base annuelle pour tenir compte des augmentations salariales.

c) Régime de retraite

Les employés de la CPIVM sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), c'est-à-dire un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CPIVM doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la CPIVM n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du Régime. Les cotisations sont donc comptabilisées comme charges au cours de l'année durant laquelle les employés ont rendu leurs services et représentent l'obligation totale de la CPIVM au titre des pensions.

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des passifs qui peuvent se concrétiser lorsqu'un ou des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si l'événement à venir est susceptible de se produire ou s'il ne se produit pas, et s'il est possible d'évaluer raisonnablement la perte, un passif estimatif est comptabilisé et porté en charges. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou d'estimer raisonnablement un montant, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Droits contractuels

Les droits contractuels sont les droits aux ressources financières découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir. Pour la CPIVM, ces droits comprennent les contrats de location.

Comptabilisation des produits

Les produits du péage sont comptabilisés lorsque les droits de péage sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage. Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés selon les contrats de location. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits tirés des cartes de débit pour péage, des billets de péage, des contrats de location, et des permis portant sur des services qui n'ont pas été rendus sont reportés et comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits du péage associés aux soldes de carte de débit pour péage qui remontent à plus de 10 ans et qui n'ont toujours pas été utilisés à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme des produits du péage. Les produits tirés de billets de péage qui ne sont pas encore rachetés à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme produits de péage en fonction du taux moyen de rachat indiqué par les soldes des exercices précédents.

Financement public

Les transactions de financement public sont comptabilisées à titre de produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les prélèvements relatifs au financement public approuvé non reçu à la fin de l'exercice sont présentés au poste de financement public à recevoir.

Contrats de location

Tous les contrats de location sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Excédent annuel

Selon l'accord de coentreprise, l'excédent annuel doit être réparti également entre la SPFL et la GLS.

Instruments financiers

La CPIVM détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés par la CPIVM conformément à des critères précis divulgués ci-dessous et décrits à la note 15. La CPIVM ne se livre pas à des activités spéculatives et elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leurs classifications telles que présentées ci-après :

- La CPIVM a choisi d'évaluer les placements à leur juste valeur afin qu'ils correspondent à la façon dont ils sont évalués et gérés.
- Tous les autres actifs financiers et passifs financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti.

Tous les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur. La nature des données utilisées pour établir l'évaluation de la juste valeur détermine leur classement. Le classement est détaillé ci-après.

- Niveau 1 Cours sur des marchés actifs pour des actifs identiques.
- Niveau 2 Cours pour actifs semblables, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou sur des modèles utilisant des données qui sont observables.
- Niveau 3 Une ou plusieurs données pertinentes utilisées dans l'évaluation de la valeur juste de l'actif sont non observables.

Conversion de devises

Les transactions libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux en vigueur au moment où les transactions sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises sont convertis en fonction du taux en vigueur à la fin de chaque exercice financier.

Les gains et les pertes réalisés à la suite de la conversion des devises sont présentés dans l'État des résultats.

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Incertitude relative aux évaluations

Pour produire les états financiers conformément aux NCSP, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges de la période de déclaration. La durée estimative de vie utile des immobilisations corporelles, la valeur comptable des frais à payer, les obligations liées à l'évaluation des avantages sociaux futurs et les éventualités sont les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

Services fournis ou reçus gratuitement

La CPIVM offre le passage gratuit aux membres des Premières Nations, aux personnes admissibles dans le cadre des programmes incitatifs de libre passage économique des Premières Nations et aux membres de certains organismes gouvernementaux. Ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

De plus, la CPIVM reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

_	2022	2021
Trésorerie Équivalents de trésorerie	1 178 042 \$ 1 217 029	2 194 005 \$ 1 033 211
Total en trésorerie et équivalents de trésorerie	2 395 071 \$	3 227 216 \$

(en dollars canadiens)

4. MONTANT À PAYER AUX PARTENAIRES

Selon l'accord de coentreprise, l'excédent annuel doit être réparti également entre la SPFL et la GLS. De plus, les intérêts gagnés sur le financement détenu en comptes d'épargne à intérêts élevés sont crédités à la SPFL et à la GLS selon leur part respective du solde du montant à payer aux partenaires. Enfin, les principales réparations et améliorations engagées pour assurer la fiabilité du pont du chenal sud et les améliorations apportées aux immobilisations du pont du chenal nord sont payées par les propriétaires en vertu d'un système de bons de commande qui précise les pourcentages qui leur sont attribués.

Le montant à payer aux partenaires porte intérêt à un taux qui varie entre 0 % et 0,11 % (entre 0 % et 0,57 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2021), et il est payable à vue. La valeur comptable s'approche de sa juste valeur. Au 31 mars 2022, les partenaires ont demandé qu'un montant de 933 804 \$ soit réinvesti en améliorations aux immobilisations (comprises dans les travaux effectués pour le compte des partenaires) à être entreprises au cours du prochain exercice (2 588 312 \$ au 31 mars 2021). La part des travaux de la SPFL s'élève à 309 617 \$ (828 260 \$ au 31 mars 2021) et la part de la GLS s'élève à 624 187 \$ (1 760 052 \$ au 31 mars 2021).

La SPFL fournira des fonds supplémentaires afin de réduire l'écart entre les améliorations aux immobilisations demandées et sa part du solde à payer aux partenaires, puisqu'il est nécessaire de conserver 250 000 \$ du solde à payer aux partenaires par la SPFL comme fonds de roulement de la CPIVM. Au 31 mars 2022, le montant de la contribution à recevoir des partenaires s'élève à 53 400 \$ (néant au 31 mars 2021).

CIC

Tatal

Le solde dû à la SPFL et à la GLS est calculé comme suit :

CDEI

	SPFL		GLS		Total		
	2022	2021	2022	<u>2021</u>	2022	<u>2021</u>	
Dette nette, début							
d'exercice	492 336 \$	925 637 \$	2 974 961 \$	3 877 853 \$	3 467 297 \$	4 803 490 \$	
Intérêts crédités Allocation de l'excédent	-	28	2 819	14 079	2 819	14 107	
d'exploitation annuel Contributions des	-	-	-	-	-	-	
partenaires	539 576	-	-	-	539 576	-	
	1 031 912	925 665	2 977 780	3 891 932	4 009 692	4 817 597	
Intérêts versés Travaux effectués au nom	-	1 813	-	-	-	1 813	
des partenaires	781 912	431 516	1 661 570	916 971	2 443 482	1 348 487	
	781 912	433 329	1 661 570	916 971	2 443 482	1 350 300	
Dette nette, fin d'exercice	250 000 \$	492 336 \$	1 316 210 \$	2 974 961 \$	1 566 210 \$	3 467 297 \$	

(en dollars canadiens)

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Absences rémunérées et indemnités de départ

Les employés de la CPIVM cumulent des congés de maladie sans droit acquis à raison de 15 jours par année et peuvent également être admissibles aux congés d'invalidité de longue durée. La CPIVM comptabilise le coût des futurs congés de maladie et des congés d'invalidité de longue durée en fonction des probabilités que les employés les utilisent, lesquelles varient de 0 % à 100 %. Les probabilités d'utilisation de ces congés sont établies en fonction de l'historique d'utilisation des groupes d'employés et tiennent compte de la santé des employés.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs comprend les éléments suivants :

	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées, début d'exercice	409 030 \$	216 647 \$
Coût des services rendus	4 907	213 307
Avantages sociaux versés	(146 727)	(20 924)
Obligation au titre des prestations constituées, fin d'exercice	267 210 \$	409 030 \$

b) Prestations de retraite

Selon le Régime de pension de retraite de la fonction publique, le président du Conseil du Trésor du Canada a établi le montant des cotisations de l'employeur sur un multiple de la cotisation exigée des employés. La CPIVM verse des cotisations égales à celles des employés, ce qui représente un montant totalisant 105 766 \$ (102 605 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2021).

La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent en général pendant une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées à l'inflation.

(en dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Véhicules et équipement	Bâtiments	Travaux en cours	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	1 067 234	976 369	-	2 043 603
Acquisitions	27 073	-	16 501	43 574
Radiations	(14 984)	-	-	(14 984)
Transferts	-	-	-	
Solde de clôture au 31 mars 2021	1 079 323 \$	976 369 \$	16 501 \$	2 072 193 \$
Acquisitions	-	-	-	=
Radiations	-	-	-	- -
Transferts	16 501	-	(16 501)	<u>-</u>
Solde de clôture au 31 mars 2022	1 095 824 \$	976 369 \$	- \$	2 072 193 \$
Amortissement				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	824 755	791 466	-	1 616 221
Amortissement	48 021	10 939	-	58 960
Radiations	(14 984)	-	-	(14 984)
Solde de clôture au 31 mars 2021	857 792 \$	802 405 \$	- \$	1 660 197 \$
Amortissement	56 010	9 789	-	65 799
Radiations	-	-	-	- -
Solde de clôture au 31 mars 2022	913 802 \$	812 194 \$	- \$	1 725 996 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	182 022	164 175	-	346 197
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	221 531	173 964	16 501	411 996

(en dollars canadiens)

7. UTILISATION DU PONT

La CPIVM offre le passage gratuit aux membres des Premières Nations, aux personnes admissibles dans le cadre des programmes incitatifs de libre passage économique des Premières Nations et aux membres de certains organismes gouvernementaux. Cela représente environ 90 % des passages pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 (environ 91 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2021). Le pourcentage pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 31 mars 2021 est nettement plus élevé que les taux historiques d'environ 70 % en raison des restrictions imposées sur les déplacements liées à la COVID-19, ce qui a entraîné une forte diminution de la perception de droits de péage.

8. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La CPIVM a pris des engagements à l'égard d'un contrat de location, de l'élimination des déchets, de l'achat de matériel et d'inspections du pont totalisant 1 478 345 \$ (1 669 695 \$ au 31 mars 2021). La valeur contractuelle à payer au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants se détaille comme suit :

Exercices financiers	Valeur des contrats à
	payer
2022-2023	262 683 \$
2023-2024	115 662 \$
2024-2025	100 000 \$
2025-2026	100 000 \$
2026-27	100 000 \$
Après 2026-2027	800 000 \$

9. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont les droits aux ressources financières découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir.

La CPIVM, par l'entremise de la SPFL et de la GLS, a conclu des contrats de location avec des fournisseurs de services publics pour des terrains en sol canadien et en sol américain. Le contrat de location du terrain canadien est entré en vigueur en décembre 2011 pour une période de 20 ans se terminant en novembre 2031. Le loyer de base établi en 2011 est soumis chaque année à une indexation sur l'indice des prix à la consommation et le paiement est dû chaque année en décembre pour l'année qui suit. Le loyer actuel est de 83 191 \$ pour la période débutant en décembre 2021 et se terminant en novembre 2022 (81 018 \$ pour la période débutant en décembre 2020 et se terminant en novembre 2021). En vertu du contrat de location, le bailleur ou le preneur peut résilier le contrat en avisant l'autre partie par écrit au moins 18 mois avant l'échéance du contrat. Au 31 mars 2022, aucun avis écrit n'a été fourni par quiconque.

(en dollars canadiens)

9. DROITS CONTRACTUELS (suite)

Un contrat de location du terrain américain comparable a été renouvelé en juin 2018, pour une durée de cinq ans se terminant en juin 2023. Le loyer de base est soumis chaque année à une indexation sur l'indice des prix à la consommation et le paiement est dû chaque année en décembre pour l'année qui suit. Le loyer actuel est de 66 747 \$ US pour la période commençant en juillet 2021 et se terminant en juin 2022 (65 429 \$ US pour la période commençant en juillet 2020 et se terminant en juin 2021). En vertu du contrat de location, le bailleur ou le preneur peut résilier le contrat en avisant l'autre partie par écrit au moins 12 mois avant l'échéance du contrat. Au 31 mars 2022, aucun avis écrit n'a été fourni par quiconque.

10. ÉVENTUALITÉS

La SPFL est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale la CPIVM et Sa Majesté quant à son mandat au Pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 M\$, sous réserve de la prise en compte des droits de péage et des produits tirés du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mandataires et, dans le cadre de cette réclamation, sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance. Les parties impliquées dans la réclamation négocient activement et, si la réclamation était acceptée, elle pourrait réduire la durée de vie utile de certaines immobilisations corporelles.

Dans le cours normal de ses activités, la CPIVM peut devenir demanderesse ou défenderesse ou devenir partie prenante dans certaines réclamations ou poursuites en cours. Au 31 mars 2022, il n'y avait aucune réclamation à l'égard de la CPIVM.

11. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

La CPIVM est liée à la SPFL et à la GLS, puisque ces deux entités partagent le contrôle de la CPIVM. Par conséquent, la CPIVM est liée aux gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, car, en fin de compte, ces deux gouvernements contrôlent la SPFL et la GLS. La CPIVM transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Toutes les transactions entre apparentés, sauf les transactions indiquées ci-dessous, sont évaluées à leur juste valeur dans les états financiers.

(en dollars canadiens)

11. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

La CPIVM permet à certains organismes gouvernementaux d'utiliser gratuitement le pont. De plus, la CPIVM reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services sont offerts sans frais et ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Les principaux membres de la direction sont les suivants : le directeur du pont, les membres du Conseil d'administration et leur famille immédiate. Il n'y a aucune transaction importante entre apparentés effectuée avec ces personnes.

12. CLASSEMENT DÉTAILLÉ DES CHARGES SELON LE TYPE

_	2022	2021
Salaires et avantages sociaux	1 762 063 \$	1 956 765 \$
Matériaux et autres services	636 957	695 234
Services professionnels	309 417	567 245
Assurance	191 391	176 158
Frais de location du bâtiment de péage	100 000	100 000
Amortissement	65 799	58 959
Frais d'intérêts	2 819	14 107
Perte de change	-	13 521
Charges recouvrées	(4 626)	(3 227)
Total des charges	3 063 820 \$	3 578 762 \$

(en dollars canadiens)

13. FINANCEMENT PUBLIC

En vertu de la Loi de crédits no 1 de 2021-2022 et de la Loi de crédits no 2 de 2021-2022. la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 18 497 000 \$ à des fins d'exploitation et d'immobilisations afin de soutenir l'exploitation sécuritaire continue du pont international de Sault Ste. Marie, du pont Blue Water, du pont international des Mille-Îles et du pont international de la voie maritime. Ce financement public est nécessaire compte tenu de la réduction des produits de la CPIVM en raison de la baisse notable du trafic (et des droits de péage connexes) résultant du prolongement des restrictions de déplacement transfrontalier liées à la COVID-19. La CPIVM soumet une demande à la SPFL visant à couvrir l'insuffisance des charges par rapport aux produits, et reçoit ensuite un financement public. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la CPIVM a demandé un financement public de 1 658 901 \$ aux fins d'exploitation et aucun aux fins d'investissements. Il est également stipulé que si les produits consolidés tirés du péage de la SPFL en 2021-2022 sont supérieurs aux prévisions du plan d'entreprise modifié 2020-2025 de la SPFL, le financement du public de 18 497 000 \$ sera réduit d'un montant équivalent. Cette stipulation ne s'applique pas à la CPIVM, car la SPFL a accepté de financer entièrement le déficit de la CPIVM pour l'exercice financier en cours. Par conséquent, ni l'un ni l'autre des partenaires n'est tenu de rembourser le montant du financement public reçu au cours de l'exercice courant dans une année subséquente si la CPIVM dégage un excédent annuel positif.

En 2020-2021, en vertu de la Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national du gouvernement du Canada promulguée en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19, la SPFL a été autorisée à recevoir jusqu'à 2 556 324 \$ pour composer avec un manque à gagner de la CPIVM en raison de la COVID-19 et assurer la poursuite des activités au pont international de la voie maritime. La SPFL a 1 480 000 \$ de ce financement obligatoire avant son abrogation le 31 décembre 2020. Les montants inutilisés ont été réassignés dans le cadre du processus budgétaire du gouvernement et un prélèvement d'ici le 31 mars 2021 a été approuvé en vertu de la Loi de crédits nº 5 pour 2020-2021 et de la Loi de crédits nº 6 pour 2020-2021. En 2020-2021, des 2 556 324 \$ de financement public disponible, la SPFL a utilisé 2 337 944 \$ pour les activités de la CPIVM et 43 573 \$ pour l'achat d'immobilisations corporelles pour la CPIVM, laissant un montant non utilisé de 174 807 \$. En 2020-2021, la SPFL a transféré le montant total du financement public aux fins d'exploitation à la CPIVM. Le financement public pour les immobilisations corporelles est transféré à la CPIVM sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles, car historiquement les partenaires financent les immobilisations corporelles annuellement sur la base des taux d'amortissement. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2022, un financement public pour les immobilisations corporelles de 8 440 \$ (451 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021) a été comptabilisé par la CPIVM en tant que financement public. Ni l'un ni l'autre des partenaires n'est tenu de rembourser les montants de financement public recus au cours de l'exercice courant dans une année subséquente si la CPIVM dégage un excédent annuel positif.

(en dollars canadiens)

14. ÉCART BUDGÉTAIRE

L'approbation du budget de l'exercice financier s'effectue habituellement au moins 60 jours avant le début de l'exercice financier. Cependant, pour l'exercice en cours, les budgets (qui sont restés inchangés pendant l'exercice) ont été approuvés sur une base trimestrielle tout au long de l'année.

La budgétisation des produits tirés du péage reposait sur les restrictions en place et sur les volumes résultant de la COVID-19. En cours d'exercice, les volumes ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, en partie en raison de l'augmentation des déplacements vers l'île de Cornwall et de l'assouplissement des restrictions à la frontière. Les produits tirés du péage restent considérablement inférieurs aux volumes habituels avant la pandémie, ce qui nécessite un financement public (comme indiqué à la note 13). De plus, la CPIVM a suivi les charges d'exploitation de près afin de s'assurer que seules les charges nécessaires ont été engagées au cours de l'année, et qu'elles étaient inférieures au budget.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la CPIVM comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et les frais à payer, les dépôts des clients et le montant à payer aux partenaires. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur échéance imminente.

La direction estime que la CPIVM n'est pas exposée à des risques importants de crédit, de taux d'intérêt, de taux change ou de liquidités résultant de ces instruments financiers.

Risque de crédit — Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations envers l'autre partie.

La CPIVM s'expose à un risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, et aux placements. La valeur comptable inscrite dans l'état de la situation financière représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Corporation est exposée. Afin de réduire ce risque, la CPIVM ne traite qu'avec des membres de Paiements Canada et investit dans des placements élevés en liquidités.

La CPIVM s'expose également à un risque de crédit sur les créances de parties non liées. L'exposition maximale au risque de crédit de la CPIVM au 31 mars 2022 s'élevait à 40 090 \$ (23 871 \$ au 31 mars 2021). Au total, 4 932 \$ (6 947 \$ au 31 mars 2021) des créances sont en souffrance, mais ne sont pas dépréciées. Les débiteurs excédant 30 jours sont considérés comme en souffrance.

(en dollars canadiens)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Sur la base d'une analyse précise des débiteurs, et compte tenu de la connaissance de la CPIVM de la situation financière de ses clients, aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée à la fin de l'exercice (néant au 31 mars 2021). Afin de réduire davantage ce risque, la politique de crédit de la CPIVM exige que les clients fournissent un dépôt ne portant pas intérêt compris entre un et deux mois de transits, ou un minimum de 300 \$. Au 31 mars 2022, le solde des dépôts de garantie s'élevait à 60 517 \$ (50 295 \$ au 31 mars 2021).

Risque de taux d'intérêt — Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché.

La CPIVM s'expose au risque de taux d'intérêt de ses équivalents de trésorerie et de ses placements ainsi qu'à son obligation de payer les intérêts sur les soldes dus aux partenaires. La CPIVM gère ce risque en établissant les intérêts versés aux partenaires sur les intérêts réels perçus sur les placements ou les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie détenus par la CPIVM au 31 mars 2022 représentent en moyenne 0,45 % (0,25 % pour l'exercice terminé au 31 mars 2021).

Risque de taux de change — Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux de change du marché.

La CPIVM exerce ses activités à l'échelle internationale et s'expose à des risques de taux de change découlant principalement de la perception de droits de péage en dollars américains. La CPIVM gère ce risque en rajustant périodiquement les droits de péage américains en fonction du taux canadien et en convertissant les soldes des comptes bancaires américains en dollars canadiens de façon régulière.

Au cours de l'exercice, la CPIVM a enregistré un chiffre d'affaires de 181 099 \$ US (163 242 \$ US pour l'exercice terminé le 31 mars 2021) et a dépensé 16 884 \$ US (36 452 \$ US pour l'exercice terminé le 31 mars 2021). Une variation de 5 % du taux de change moyen au cours de l'exercice est négligeable.

À la fin de l'exercice, la CPIVM détenait 34 057 \$ en fonds américains (31 419 \$ US au 31 mars 2021). Une variation de 5 % du taux de change au 31 mars 2022 est négligeable.

Risque de liquidité — Le risque de liquidité est le risque que la CPIVM soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance.

(en dollars canadiens)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Comme résumé à la note 4, la SPFL a demandé qu'un montant de 309 617 \$ (828 260 \$ au 31 mars 2021) soit réinvesti en améliorations d'immobilisations durant l'exercice à venir au cours duquel la SPFL investira l'écart entre le solde du montant à payer aux partenaires, rajusté par le fonds de roulement non réparti dans la CPIVM et les améliorations d'immobilisations. La GLS a demandé qu'un montant de 624 187 \$ soit réinvesti en améliorations aux immobilisations au cours de l'année à venir (1 760 052 \$ au 31 mars 2021).

Selon les estimations de la direction, les échéances des passifs financiers de la CPIVM au 31 mars 2022, sont les suivantes :

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an	Total	
Créditeurs et frais à payer1					
	602 211	\$ 35 025	\$ -	\$ 637 236	\$
Retenues de garantie	187 983	94 500	-	282 483	
Dépôts des clients	60 517	-	-	60 517	
Montant à payer aux partenaires ²	-	624 187	942 203	1 566 210	

¹ Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent un montant de 33 380 \$ pour des primes d'assurance accumulées (31 520 \$ en 2021 pour les primes d'assurance accumulées et pour l'achat d'équipement de protection individuelle contre la COVID-19).

² Le risque de liquidité de la CPIVM tient au fait que le montant à payer aux partenaires est

16. RÉORGANISATION

En décembre 2013, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013* autorisant la réorganisation de certaines sociétés d'État chargées de la gestion de ponts internationaux franchissant des cours d'eau entre la province de l'Ontario et les États de New York et du Michigan. La réorganisation devait entraîner la fusion de la CPIVM avec la SPFL. À l'heure actuelle, il n'y a aucune date arrêtée pour la fusion de la CPIVM avec la SPFL, puisque la fusion dépend des discussions en cours entre Transports Canada et l'homologue américain, la GLS. Par conséquent, la CPIVM poursuit actuellement ses activités en tant que filiale de la SPFL.

² Le risque de liquidité de la CPIVM tient au fait que le montant à payer aux partenaires est remboursable sur demande. La CPIVM gère ce risque en exigeant des partenaires une lettre d'intention stipulant les montants qu'ils prévoient de retirer ou de réinvestir à court terme.

(en dollars canadiens)

17. PANDÉMIE DE COVID-19 ET ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

Pour l'instant, la durée et l'étendue des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 restent incertaines, tout comme les restrictions de voyage qui en découlent puisqu'elles changent constamment. Après chaque changement de restrictions, la CPIVM a constaté une augmentation ou une diminution des produits du péage. La CPIVM a examiné l'impact de cette situation sur l'évaluation de ses actifs et a déterminé que les actifs sont évalués de manière appropriée et qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.

Il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable le plein impact de la pandémie sur les activités de la Société. La CPIVM a connu une baisse notable des produits tirés du péage, car les voyages personnels représentent la majorité des produits de la CPIVM. La Société a obtenu un financement public au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022, par l'entremise de la SPFL, afin de couvrir le manque à gagner en raison de la COVID-19. Le gouvernement fédéral américain, par l'entremise de son projet de loi de crédits consolidés pour 2022, a donné accès à du financement à la GLS, dont une partie devrait être transférée à la CPIVM au cours du prochain exercice financier afin de compenser le déficit d'exploitation en raison de la COVID-19. Le plan de dépenses en immobilisations pour 2022-2023 du gouvernement fédéral canadien et les principales évaluations comprennent un montant pour la SPFL, dont une partie devrait être transférée à la CPIVM au cours du prochain exercice financier pour faire face aux impacts financiers liés à COVID-19 en 2022-2023.